

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 juin 2020 n°06/2020

DCM 02/06/2020 : Contrat pour accroissement d'activité

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'accroissement activité.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (*accroissement temporaire d'activité*) et 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un ou plusieurs agents contractuels pour Accroissement d'Activité au périscolaire,
- Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- Le recrutement direct d'un ou plusieurs agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au périscolaire.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon C1/01 du grade de Adjoint territorial d'animation ;
- Madame le Maire est chargé du recrutement du ou des agents et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;
- La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE d'accepter le contrat pour accroissement d'activité.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM 03/06/2020 : Tableau des effectifs de la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des effectifs de la commune.

Le tableau des effectifs de la commune se présente comme suit au :

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 juin 2020 n°06/2020

- Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur, titulaire, 35H Hebdomadaire (secrétariat de mairie (mise en disponibilité))
- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe, contractuel, 25H hebdomadaire (secrétariat de mairie)
- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe, contractuel, 8H hebdomadaire (secrétariat de mairie)

- Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique territorial, titulaire, 35H hebdomadaire (ouvrier communal)
- 1 poste d'employé communal, contrat aidé, 20H hebdomadaire (ouvrier communal)
- 1 poste d'agent polyvalent, contrat aidé, 20H hebdomadaire (salle polyvalente, mairie, périscolaire)

-Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe, contractuel, 35H00 hebdomadaire (centre de loisirs (Directrice))
- 1 postes d'adjoint territorial d'animation, contractuel, 22H00 hebdomadaire (centre de loisirs)
- 1 postes d'adjoint territorial d'animation, contrat aidé, 20H00 hebdomadaire (centre de loisirs)

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
VALIDE les effectifs de la commune.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM 04/06/2020 : Convention association « la Bergerie et compagnie »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du renouvellement de la convention avec « la bergerie et compagnie »

Suite à la mise en place de celle-ci nous avons constaté beaucoup moins de chats errants.

Le tarif est de 0.30cts/habitants, qui font un total de 192,60€ pour l'année.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE d'accepter le contrat pour accroissement d'activité.

Pour : 14

Contre :

Abstention :1

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM 05/06/2020 : Impression du bulletin municipal

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la commission communication le bulletin municipal sera imprimé.

Elle donne la parole à Madame Margaux DEBRIN vice-présidente de la commission Communication/Informations/Site internet.

Madame Margaux DEBRIN présente 3 devis au Conseil Municipal.

3 devis de l'entreprise DIGIT'OFFSET

1 devis de l'entreprise INGENITIUM

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 juin 2020 n°06/2020

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE le devis de l'entreprise DIGIT'OFFSET ZA LES GARENNES SUD rue des Vanneaux 57155
MARLY pour un montant HT de 525 €, pour 12 pages.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pournoy-la-Chétive, le 16/06/2020

Le Maire, Martine MICHEL

